

EXCELIA GROUP – 102 Rue des Coutreilles – 17000 LA ROCHELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

MALEVAUT - NAUD

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

55 Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

Tél. 05 49 24 10 65 Télécopie 05 49 33 56 11

mail@malevaut-naud.com

EXCELIA GROUP
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2018

Aux membres de l'association Excelia Group

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Excelia Group relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note III.B.2 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels concernant la provision pour risque relative au GEIE CASE.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment en ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

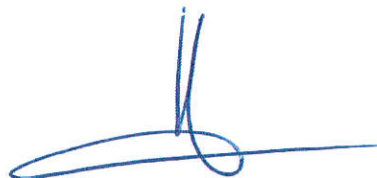
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHAURAY, le 7 janvier 2019
MALEVAUT – NAUD
Société de commissariat aux comptes



F. VIOLLEAU
Commissaire aux comptes

ANNEXES

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets et droits similaires	793 532	441 354	352 178	240 607
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	793 532	441 354	352 178	240 607
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	131 013	97 718	33 295	37 440
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 165	10 165		
Autres immobilisations corporelles	6 168 342	4 081 742	2 086 600	845 636
Immobilisations en cours	14 519		14 519	868 777
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	6 324 039	4 189 625	2 134 414	1 751 853
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation par M.E				
Autres participations	100 000	100 000		100 000
Créances rattachées à participations	100 000	35 000	65 000	100 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28 084		28 084	28 655
TOTAL Immobilisations financières :	228 084	135 000	93 084	228 655
ACTIF IMMOBILISÉ	7 345 656	4 765 979	2 579 677	2 221 115

STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				500
Créances clients et comptes rattachés	5 721 093	1 570 773	4 150 320	3 407 786
Autres créances	1 804 994	1 423 626	381 368	374 333
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 526 086	2 994 399	4 531 688	3 782 619
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	12 033 873		12 033 873	11 769 510
Disponibilités	86 075		86 075	1 093 388
Charges constatées d'avances	348 824		348 824	385 872
TOTAL disponibilités et divers :	12 468 773		12 468 773	13 248 770
ACTIF CIRCULANT	19 994 859	2 994 399	17 000 460	17 031 389
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	27 340 515	7 760 378	19 580 137	19 252 504
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

MALEVAUT - NAUD
Commissaire aux compt
Visa

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	NET 31/08/2018	NET 31/08/2017
SITUATION NETTE		
Fonds associatif		
Fonds associatif sans droit de reprise (legs, donation)		
Ecarts de réévaluation		
Réserve		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	6 264 554	5 772 593
	516 139	491 962
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 780 693	6 264 554
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	16 961	25 673
FONDS ASSOCIATIF	6 797 654	6 290 227
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	324 000	324 000
Provisions pour charges	787 600	663 776
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	121 966	189 083
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	1 233 566	1 176 859
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 247 261	1 001 751
Emprunts et dettes financières divers		
	3 247 261	1 001 751
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 691 171	4 672 605
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 380 931	2 021 203
Dettes fiscales et sociales	3 235 688	3 098 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	594 571	501 180
	5 211 190	5 620 701
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	399 295	490 361
DETTES	11 548 917	11 785 418
Ecarts de conversion actif		
TOTAL GÉNÉRAL	19 580 137	19 252 504

Compte de Résultat (Première Partie)

RUBRIQUES	France	Export	31/08/2018	31/08/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	28 496 891		28 496 891	26 925 087
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	28 496 891		28 496 891	26 925 087
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			682 458	706 051
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 299 133	975 958
Autres produits			372 654	54 808
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 851 136	28 661 904
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			9 195 770	8 814 996
			9 195 770	8 814 996
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			316 660	333 567
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			11 996 578	11 960 345
Charges sociales			5 483 282	5 459 062
			17 479 861	17 419 408
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			548 723	462 796
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actf circulant			1 107 219	902 283
Dotations aux provisions pour risques et charges			123 824	166 539
			1 779 766	1 531 618
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			1 718 243	300 062
CHARGES D'EXPLOITATION			30 490 300	28 399 650
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			360 836	262 254

MALEVAUT - NAUD
Commissaire aux comptes
Visa

Compte de Résultat (Seconde Partie)

RUBRIQUES	31/08/2018	31/08/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	360 836	262 254
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	265 449	257 994
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences négatives de change	556	2 738
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	266 004	260 732
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	135 000	550 000
Intérêts et charges assimilées	3 825	932
Différences négatives de change	3 380	3 235
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	142 204	554 167
RÉSULTAT FINANCIER	123 800	(293 434)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	484 636	(31 180)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 776	681 111
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 070	2 000
Reprises sur provisions et transferts de charges		82 667
	7 846	765 778
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 392	99 458
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	263	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	12 655	99 458
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(4 810)	666 320
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	30 805	31 741
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	67 117	8 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées		119 438
TOTAL DES PRODUITS	31 192 103	29 696 414
TOTAL DES CHARGES	30 675 964	29 204 453
BÉNÉFICE OU PERTE	516 139	491 962